

INFORMATION PRESSE

Châtenay-Malabry, le 11/02/2026

PUBLICATION DES ESSENTIELS 2026 DE L'INVENTAIRE NATIONAL DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

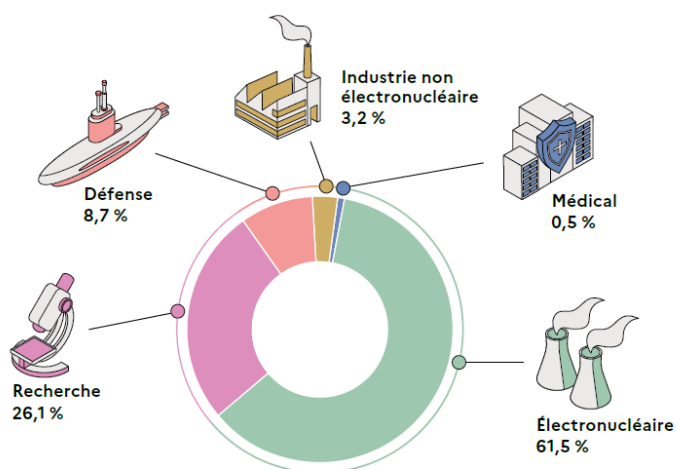
Les Essentiels 2026 publiés par l'Andra, présentent une mise à jour des stocks de matières et déchets radioactifs présents sur le territoire français au 31 décembre 2024. La publication intègre également une synthèse des évaluations prospectives réalisée pour l'édition de l'*Inventaire* 2023.

Les volumes de déchets radioactifs produits à fin 2024

L'édition des *Essentiels* 2026 répertorie **1 890 000 m³ de déchets déjà produits** au 31 décembre 2024. Cela représente une augmentation de 40 000 m³ de déchets radioactifs depuis fin 2023, ce qui correspond globalement à la production courante de déchets.

En France, il existe plus d'un millier de détenteurs de déchets radioactifs, tous secteurs économiques confondus.

► RÉPARTITION PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE DU VOLUME DE DÉCHETS (en équivalent conditionné)
DÉJÀ STOCKÉS OU DESTINÉS À ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR L'ANDRA À FIN 2024



Les *Essentiels* présentent également le bilan des volumes (en m³) de déchets radioactifs déjà stockés ou destinés à être pris en charge par l'Andra.

► **BILAN DES VOLUMES (m³) DE DÉCHETS PRÉSENTS SUR LES SITES DES PRODUCTEURS/DÉTENTEURS ET STOCKÉS DANS LES CENTRES DE L'ANDRA À FIN 2024**

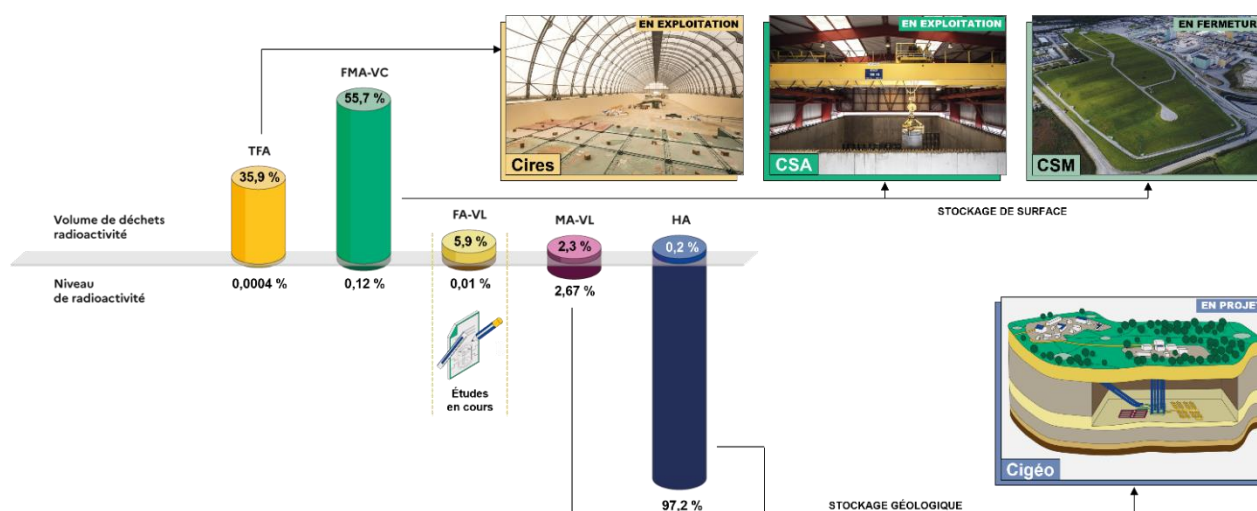
Catégorie	Total	Sur sites producteurs/détenteurs	Stockés dans les centres de l'Andra	Capacités des centres de stockages de l'Andra existants
HA	4 720	4 720	-*	-
MA-VL	35 500	35 500	-*	-
FA-VL	125 000	125 000	-*	-
FMA-VC	1 010 000	92 800	914 000	1 530 000
TFA	717 000	231 000	486 000	950 000
DSF	303	303	-*	-
Total	1 890 000	490 000	1 400 000	2 480 000
		26 %	74 %	

Des centres de stockage adaptés au niveau de la radioactivité et à la durée de vie des déchets

Plus de 90% de ces déchets radioactifs produits à fin 2024 disposent d'une solution de gestion opérationnelle. Ils sont déjà ou seront stockés dans les centres de surface de l'Andra dans la Manche ou dans l'Aube. Cela concerne les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC).

Les déchets de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL) sont quant à eux destinés à être stockés dans Cigéo, le projet de stockage géologique profond. [L'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection](#) (ASNR) sur la demande d'autorisation de création de Cigéo, a été publié le 4 décembre 2025. À l'issue du processus d'instruction, et après la tenue de l'enquête publique prévue à l'automne 2026, le décret d'autorisation pourrait paraître début 2028. Aujourd'hui, environ la moitié des déchets attendus dans Cigéo sont déjà produits. Ils représentent de l'ordre de 3% du volume et concentrent plus de 99% de la radioactivité de l'ensemble des déchets radioactifs.

Enfin, 6% sont des déchets de faible activité à vie longue (FA-VL) dont le stockage est à l'étude par l'Andra.



Les stocks de matières radioactives à fin 2024

L'Andra recense annuellement l'ensemble des matières radioactives présentes sur le territoire français sur la base des informations fournies par leurs détenteurs. Il s'agit de substances pour lesquelles une utilisation ultérieure est prévue ou envisagée. Dans le cadre actuel de la production électronucléaire, certaines matières radioactives issues du traitement sont destinées à être utilisées comme combustibles, d'autres sont entreposées en attente d'être valorisées.

Les détenteurs de matières sont essentiellement, pour les matières fissiles, les acteurs du cycle du combustible nucléaire, tous les exploitants de réacteurs nucléaires (électronucléaire, défense nationale, recherche), et les acteurs de l'industrie chimique détenant des matières radioactives dans le cadre de leur activité (extraction de terres rares par exemple).

► BILAN DES STOCKS DE MATIÈRES RADIOACTIVES
(en TML, excepté pour les combustibles usés de la défense nationale en tonnes d'assemblages)

N°	Catégorie de matières	À fin 2024	Évolution 2023/2024	Part étrangère
1	Combustibles UNE avant utilisation	587	- 197	-
2	Combustibles UNE en cours d'utilisation dans les centrales électronucléaires	4 050	- 70	-
3	Combustibles UNE usés, en attente de retraitement	11 200	+ 200	0,2 %
4	Combustibles URE avant utilisation	39	+ 20	-
5	Combustibles URE en cours d'utilisation dans les centrales électronucléaires	19	+ 19	-
6	Combustibles URE usés, en attente de retraitement	624	- 1	-
7	Combustibles mixtes uranium-plutonium avant utilisation ou en cours de fabrication	22	- 10	-
8	Combustibles mixtes uranium-plutonium en cours d'utilisation dans les centrales électronucléaires	254	+ 69	-
9	Combustibles mixtes uranium-plutonium usés, en attente de retraitement ⁽¹⁾	2 530	+ 20	-
10	Rebuts de combustibles mixtes uranium-plutonium non irradiés en attente de retraitement	386	+ 11	-
11	Rebuts de combustibles uranium non irradiés en attente de retraitement	-	-	-
12	Combustibles usés RNR, en attente de retraitement	131	-	-
13	Combustibles des réacteurs de recherche avant utilisation	0,01	- 0,02	-
14	Combustibles en cours d'utilisation dans les réacteurs de recherche	1	-	-
15	Autres combustibles usés civils	62	-	2 %
16	Combustibles usés de la défense nationale	228 tonnes	+ 11 tonnes	-
17	Plutonium séparé non irradié sous toutes ses formes physico-chimiques	73	+ 1	16 %
18	Uranium naturel extrait de la mine, sous toutes ses formes physico-chimiques	31 000	- 2 200	-
19	Uranium naturel enrichi, sous toutes ses formes physico-chimiques	2 910	- 440	-
20	Uranium enrichi issu du retraitement des combustibles usés, sous toutes ses formes physico-chimiques ⁽²⁾	23	+ 1	-
21	Uranium issu du retraitement des combustibles usés, sous toutes ses formes physico-chimiques ⁽²⁾	34 900	+ 300	8 %
22	Uranium appauvri, sous toutes ses formes physico-chimiques	352 000	+ 11 000	-
23	Thorium, sous la forme de nitrates et d'hydroxydes	8 510	-	-
24	Matières en suspension (sous-produits du traitement des minerais de terres rares)	2	- 2 ⁽³⁾	-
25	Autres matières ⁽⁴⁾	67	- 3	-

1. Les rebuts de combustibles mixtes uranium-plutonium non irradiés en attente de retraitement ont vocation à être, à terme, retraités et recyclés dans les réacteurs électronucléaires.

2. L'uranium issu du retraitement des combustibles usés a vocation à être enrichi pour former de l'uranium enrichi issu du retraitement des combustibles usés qui sert à la fabrication des combustibles à l'uranium de retraitement enrichi (URE) à base d'oxyde d'uranium.

3. Des opérations de recyclage ont eu lieu en 2024 sur les matières en suspension qui étaient techniquement valorisables.

4. Le deuxième cœur de Superphénix, qui n'a pas été irradié et n'a pas vocation à l'être, a été classé dans la catégorie « Autres matières » dans la mesure où il ne s'agit ni de combustible avant utilisation ni de combustible usé.

Les stocks publiés sont des valeurs arrondies. Les évolutions sont calculées sur la base des valeurs de stocks arrondies.

Une mission de service public

En tant qu'agence publique, l'Andra a pour mission de réaliser et de publier, tous les 5 ans, l'Édition de *l'Inventaire national des matières et des déchets radioactifs*. Outil précieux pour le pilotage de la politique de gestion des matières et déchets radioactifs, l'Édition de *l'Inventaire national* répertorie et rend publiques les informations sur leur provenance, l'état des stocks et leur localisation. L'Andra fournit également des évaluations prospectives selon plusieurs scénarios contrastés liés au devenir des installations nucléaires et à la politique énergétique de la France à long terme. La dernière Édition a été publiée en décembre 2023.

L'Édition de *l'Inventaire national* est complétée chaque année par la publication des *Essentiels* qui présentent l'évolution des stocks de matières et déchets radioactifs produits en France.

L'ensemble des données de *l'Inventaire* est disponible sur le site web dédié inventaire.andra.fr et en open data sur data.gouv.fr.

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche. Elle met son expertise au service de l'État pour concevoir, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres et responsables pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.